

# Projet DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'HESDIN SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 22 septembre 2022

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER

<u>Absents excusés</u>: Madame Claudia CERRATO, Messieurs Christian CLÉMENT, Guy REGNIER, Renaud VAHÉ

<u>Procurations</u>: Monsieur Guy REGNIER à Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX

Monsieur Renaud VAHÉ à Madame Véronique FIOLET

Monsieur Christian CLEMENT à Monsieur Philippe DURIER Madame Claudia CERRATO à Madame Emmanuelle PIERROT

#### Absent non excusé :

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15 Nombre de membres votants : 19

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h35 Fin de séance : 19h42

### Objet : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Par délibération du 20 décembre 2002 le conseil municipal a créé le Conseil Local de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance (CLSPD).

La dernière réunion de cette instance remonte à 2012.

Au regard de la recrudescence des phénomènes de délinquance et en concertation avec les autorités de l'Etat, la gendarmerie et le procureur, il est proposé de réactiver cette instance sommeillante.

Monsieur le sous-Préfet a proposé d'élargir cette instance aux 4 autres communes du « Grand Hesdin » pour atteindre le seuil réglementaire des 5 000 habitants minimum pour la création de cette instance.

Monsieur le Maire propose l'extension du Conseil Local de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance à un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle des 5 communes : Hesdin, Huby-Saint-Leu, Marconne, Marconnelle, Saint-Austreberthe.

Le CISPD constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés. C'est une instance dont l'objectif est de :

- Mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité
- Apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'action recentré, resserré et soumis à évaluation
- Accompagner la dynamique en s'appuyant sur des compétences techniques

Chaque commune sera représentée par deux élus : le Maire en exercice ainsi que par un conseiller municipal désigné. En cas d'empêchement, chacun de ces 2 élus pourra se faire représenter par un élu du conseil municipal de son choix.

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'AUTORISER la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance à l'échelle des 5 communes : Hesdin, Huby-Saint-Leu, Marconne, Marconnelle, Saint-Austreberthe par extension du CLSPD de Hesdin :
- DE DESIGNER le conseiller municipal délégué en charge de la sécurité comme représentant du conseil municipal en sus de Monsieur le Maire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette création.

### Délibération n°202200927-08

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 27 septembre de L'an deux mil vingt et deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Matthieu DEMONCHEAUX

